

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT No 023-2022
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 02 février 2022, le règlement no 023-2022, Règlement décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

QU'une copie de ce règlement est déposée au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le règlement no 023-2022 entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à St-Roch-de-Mékinac ce 03^e jour du mois de février 2022.


Sylvie Genois
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Sylvie Genois, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 03^e jour de février 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 03^e jour de février 2022.


Sylvie Genois
Greffière-trésorière